

## La rencontre

O Dumè ...Muamè.....Superbe Poésie de GhjuvanTeramu Rocchi traduite ici en partie et adaptée à la langue française par Ghjiseppu Maestracci

### O Muamè !.....O Dumè !

Le marteau piqueur en bataille  
 Attaque la pierre la mord la taille  
 Dans un grand fracas de mitraille.  
 Aux manettes Mohamed,  
 Tête baissée, corps en lambeaux,  
 Déchiqueté, tout soubresauts,  
 Creusant par ci, cassant par là,  
 Boue des tranchées, pluies de gravats.  
 Meurtri dans chaque tête d'os  
 Le poids de la misère sur le dos  
 Ce soir, Mohamed se couchera  
 Sur un semblant de matelas.  
 Juste au bord, Juste au bout...  
 Car il faut laisser la grande place pour le Rêve...  
 O Muamè... Volta !....  
 O Muamè volta, volta !  
 Diront les voix aveugles

Dans la nuit Sourde.  
 Toute la nuit, toutes les nuits  
 Jusqu' à l'aube...Jusqu'au jour....  
 Mais...un jour.... ?...  
 Mais un jour.. .  
 O Muamè ? O Muamè ?  
 ?  
 O Muamè !  
 ??  
 O Muamè !!!  
 O !O !  
 O Muamè....  
 O ! O !....O Dumè ? O Dumè ?!!  
 O Muamè...  
 O Dumè.....  
 O Dumè ! O Muamè ! O Dumè ! O Muamè



Deux marteaux piqueurs en bataille..... Semblables au bruit de la mitraille.

Muameddu è Dumenicu.....

Ces deux là ont eu la chance, voir le courage, de se rencontrer.

Inseme, hanu da fà strada .

Ensemble, ces deux là vont tisser le lien et... avec ce lien... tresser la corde, tresser la corde à sauter, la corde à sauter par-dessus la bêtise,

Tresser la corde à sauter par dessus les frontières

Ghjiseppu Maestracci.



Ponte di Ristonica in Corti dappoi mesi è mesi

# Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Najet EL KHOULALI, j'ai 27 ans, je suis mariée et maman d'une petite fille.

Après mes études à Corté, j'ai travaillé pendant deux ans au sein de la cité scolaire du Fium'Orbu en tant que médiatrice en réussite scolaire.

Depuis deux ans, je suis Agent de Développement Local d'Intégration, un poste porté par l'Association Familiale des Rives du Fium'Orbu.

## Mes fonctions actuelles

Ce poste a été créé en Plaine Orientale pour répondre aux besoins de ce territoire.

Mes missions sont multiples, les principales consistent à créer du lien social, favoriser les rencontres et les échanges avec les populations immigrées et les accompagner dans leur démarche d'intégration. Elles consistent également à permettre aux institutionnels de mieux connaître les problématiques rencontrées sur le terrain et d'y répondre de façon plus pertinente.

Pour les mener à bien, il est important d'être une interface entre le public et les professionnels, de mettre en place des actions inter partenariales et d'organiser des permanences administratives.

Plusieurs actions ont ainsi vu jour, parmi elles, la mise en place d'un atelier socio linguistique sur la commune d'Aléria, un atelier couture, des ateliers de savoirs de base appliqués au code de la route, de nombreuses actions de soutien à la parentalité,

...

Les responsabilités qui m'ont été confiées, le relationnel, la confiance du public et des professionnels, les différents accomplissements aussi bien individuels que collectifs, l'aboutissement de dossiers parfois complexes me permettent de m'épanouir dans un domaine qui me passionne.

## Mes liens avec Avà Basta

C'est par l'intermédiaire de mon poste actuel que j'ai été sollicitée pour participer à la mise en place d'un projet piloté par Avà Basta, la GRAIFFE : Graine de Réflexion et d'Action pour l'Intégration des Femmes et des Familles Etrangères en Plaine Orientale.

Cette première expérience avec Avà Basta a fait naître, au-delà d'un simple partenariat, d'autres actions communes et de vraies amitiés.

Badéa et moi assurons ensemble la permanence d'information d'orientation et d'aide aux démarches administratives sur Aléria.

J'ai également eu la chance de participer à la formation à l'analyse systémique organisée par Avà Basta et assurée par Daniel Crépin.

Le 23 Novembre dernier, Karine, Badéa et moi avons participé à un séminaire en Belgique réalisé par ID Formation sur le thème « Migration : Facteur d'enrichissement mutuel ». Bien plus qu'un voyage...

Je remercie Laurent d'avoir toujours été à l'écoute, disponible avec beaucoup de sympathie. Je garde également un très bon souvenir de ma rencontre avec les membres du conseil d'administration, moment pendant lequel j'ai pu ressentir la dynamique, la volonté et l'implication de chacun.

Je suis ravie de voir la synergie dégagée par le travail inter partenarial même si, comme chacun le sait, le chemin à parcourir reste long !

Najet EL KHOULALI, ADLI Plaine Orientale

## CONTRE L'OUBLI

S'entêter dans un devoir de mémoire est un choix lourd de sens.

Il y a certes la nécessité de sauver de l'oubli les morts par millions mais aussi de réfléchir au fait que souvent les mêmes causes reproduisent les mêmes effets.

Il y a l'hommage à ceux et celles qui ont perdu la vie dans d'atroces circonstances, mais aussi l'impératif besoin de réfléchir à tout ce qui génère des catastrophes humaines, et notamment, sur le racisme peut engendrer comme monstrueuses atrocités.

C'est pourquoi Avà Basta soucieux des leçons de l'histoire mais aussi d'éveiller l'esprit des jeunes aux problèmes essentiels de notre temps, se préoccupe d'emmener en voyage de mémoire, certains d'entre eux pour qu'ils puissent témoigner à leur tour.

Cette année la délégation qui se rend au camp de concentration de Ravensbrück, le camp spécifique des femmes venues de toute l'Europe, comporte dix-sept personnes : douze lycéens et lycéennes, deux professeurs d'histoire, deux parents d'élèves et une rescapée du camp qui peut préciser la réalité de ce qui fut le quotidien.

Noëlle VINCENSINI  
Présidente d'Honneur  
d'Avà Basta.





Ajaccio, le 24/09/2012

## Communiqué de presse

Prière d'insérer

### **POUR LE VOTE DES « ETRANGERS »**

Depuis sa création en 1985, le collectif antiraciste de Corse Avà basta a toujours porté dans son programme fondamental l'accès des étrangers au droit de vote aux élections locales comme une affaire d'équité citoyenne et de lutte contre l'exclusion.

Est-il normal que des travailleurs de nationalité « étrangère », vivant sur notre territoire depuis au moins 10 années et souvent beaucoup plus, soient exclus de toutes responsabilités sur le choix d'un programme communal alors qu'ils résident, travaillent, et comme tout le monde, paient des impôts locaux et sur leurs revenus, sans compter toutes les taxes indirectes qui grèvent le quotidien mais font de lui un citoyen.

Ils produisent, ils dépensent, ils cotisent... Partie prenante du tissu économique et social à tous les niveaux, comment peut-on les exclure d'une gestion de l'action communale qui intervient sur le quotidien de chacun, et de tous ?

N'est-ce pas discriminatoire de considérer qu'il y a deux sortes de non-nationaux : les européens et les extra-européens ?

D'autre part, comment peut-on concevoir que des personnes qui possèdent dans une commune une maison secondaire ou un bout de terrain et qui n'y résident pas ou très peu, ont le droit d'intervenir sur la gestion communale, alors qu'une partie du tissu actif permanent n'a le droit que de se taire.

En dehors du respect des principes citoyens, il y a un effet de prise en considération de ces « étrangers »-là. Si le droit de vote leur était consenti, ce droit de justice ferait reculer l'exclusion et le racisme et favoriserait l'intégration.

Nous en sommes convaincus.

Nous demandons à tous les citoyens épris de justice de faire appel, avec nous, à l'intelligence et à la responsabilité des députés et des sénateurs qui auront à en décider. Nous demandons à l'Assemblée de Corse d'avoir une position ferme allant dans ce sens...

Ce droit à minima, a été fortement énoncé durant la campagne. Cette promesse du Président, et de la nouvelle majorité, doit être tenue quelles qu'en soient les difficultés. La population y est, majoritairement, favorable.

Pour Avà Basta,

Le Président,

La Présidente d'Honneur,

Ghjiseppu MAESTRACCI.

Noëlle VINCENSINI,

# Collectif « Droit de vote 2014 » - Paris 20

## 11 questions/réponses à propos du droit de vote des étrangers février 2013

### 1 – « La Constitution précise que le droit de vote est réservé aux nationaux » (UMP)

**Vrai** : l'article 3 dispose que « sont électeurs, tous les nationaux français majeurs des deux sexes ».

**Faux** : la Constitution a été modifiée à la suite du traité de Maastricht et une loi organique du 25 mai 1998 transpose en droit français les dispositions de ce traité. L'article 88-3 autorise « sous réserve de réciprocité, le droit de vote et d'éligibilité des citoyens de l'Union européenne. Ils ne peuvent être maire ou adjoint, ni participer à la désignation des sénateurs ».

### 2 – « L'extension de ce droit aux étrangers remettrait en cause « un des derniers fondement de notre modèle républicain » (pétition UNI/UMP)

**Faux** : le « modèle républicain » invoqué par l'UMP, et notamment le droit de vote, est en perpétuel évolution pour s'adapter aux transformations de notre société. Faut-il rappeler que, jusqu'en 1848, le droit de vote n'était autorisé qu'aux hommes payant un minimum d'impôt (appelé Cens, d'où le nom de vote censitaire), que, le 5 mars 1848, la République adopta certes le suffrage universel réservé aux nationaux, mais seuls les hommes âgés de 21 ans au moins pouvaient voter, qu'il faudra attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 pour que les femmes aient le droit de vote qu'elle exerceront pour la première fois en avril 1945, à l'occasion d'élections municipales, que les militaires n'auront le droit de vote qu'à partir du 17 août 1945, que les jeunes de plus de 18 ans n'auront ce droit qu'en 1974 et, surtout, que le traité de Maastricht de 1992 a donné le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes aux étrangers membres de l'Union européenne. Il faut rappeler également que la Constitution de 1793 accordait le droit de vote à tous les hommes âgés de 21 ans et, dans certaines conditions la citoyenneté (et le droit de vote) aux étrangers, comme le précisait son article 4 : « Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail, ou acquiert une propriété, ou épouse une Française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard ; tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité, est admis à l'exercice des Droits de citoyen français. »

### 3 – « La France serait-elle seul pays à vouloir donner ce droit de vote et d'éligibilité à tous les étrangers ? »

**Non**, 17 pays de l'Union européenne accordent ces droits politiques pour les élections municipales à des étrangers non-européens, sous réserve d'une durée variable de résidence : 10 pays (Danemark, Finlande, Grèce, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie, Suède) accordent à tous le droit de vote et d'éligibilité ; 3 pays (Belgique, Estonie, Hongrie) accordent à tous le droit de vote sans éligibilité ; 4 pays (Espagne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni) accordent le droit de vote et d'éligibilité à une partie plus ou moins importante des résidents étrangers. Seuls 10 pays de l'Union européenne n'accordent aucun droit politique aux étrangers non communautaires (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, France, Italie, Lettonie, Malte, Pologne et Roumanie). A plusieurs reprises, des institutions européennes se sont prononcées pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales.

Dans le monde, 65 pays sur 193 donnent des droits politiques aux résidents étrangers, dont 23 pays où les étrangers peuvent voter à certaines conditions pour des élections nationales.

La France est en retard, cet impératif d'égalité est urgent !

#### **4 – « Si on donne le droit d'éligibilité aux étrangers, il pourront élire nos sénateurs »**

**Faux** : le projet de loi prévoit certes l'éligibilité des étrangers dans les conseils municipaux mais, comme pour les résidents citoyens de l'Union européenne, ils ne pourront être maire ou adjoint ni participer à la désignation des sénateurs, comme le précise l'article 88-3 de la loi organique du 25 mai 1998. Dans le cas où, en tant que conseiller municipal, un étranger serait en liste pour voter aux élections sénatoriales, il serait remplacé par le(la) suivant(e) de la liste non étranger.

#### **5 – « Les étrangers qui veulent voter n'ont qu'à se faire naturaliser »**

De nombreux étrangers vivant en France depuis 10, 20, 30 ans ou plus n'ont pas obtenu la naturalisation qu'ils avaient demandée (refus qui ne sont pas justifiés) et les procédures de naturalisation se sont beaucoup durcies depuis dix ans afin de limiter l'accès à la nationalité française. De plus, beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas se couper de leur histoire et veulent conserver leur nationalité de naissance, bien que le plus souvent ils aient des enfants et des petits enfants français. Ils revendiquent ainsi d'avoir deux pays, deux patries, l'une liée à leur naissance (et à l'enfance), l'autre liée à leur vie de travail et d'adulte (patrie de naissance et patrie de destin). La citoyenneté de résidence permettra à tous, celles et ceux qui vivent ici, travaillent, paient leurs impôts (directs et indirects) et sont des acteurs de la vie économique, culturelle, associative, syndicale, de pouvoir participer pleinement au débat et aux choix démocratiques que représentent les élections locales. Ces élections consacrent les choix que doivent faire l'ensemble des citoyens résidents dans une commune. Pour cela, le traité de Maastricht (1992) a déjà ouvert le droit de vote aux résident(e)s étranger(e)s communautaires pour les élections municipales et européennes (voir § 1) et on ne leur a pas demandé de prendre la nationalité française !

#### **6 – « Je suis d'accord mais sous réserve de réciprocité »**

Le collectif « Droit de vote 2014 » défend la démocratie de résidence qui inclue le droit de vote des étrangers aux élections locales quel que soit leur pays d'origine.

Attribuer le droit de vote aux seuls ressortissants des pays qui accordent ce droit aux français résidant chez eux, c'est refuser la citoyenneté à ceux qui ont quitté des dictatures ou des pays où la démocratie est très encadrée et contrôlée. Sont-ils pour cela responsables des régimes non démocratiques de leur pays d'origine ?

Devraient-ils subir une discrimination parce qu'ils « sont nés quelque part... » alors qu'ils participent également et pleinement à la vie et à la richesse économique et culturelle de notre pays ?

Contrairement à certains pays européens (Espagne, Portugal) la France n'a jamais accordé le droit de vote aux ressortissants de la vingtaine de pays (hors Union européenne) qui accordent ce droit aux français comme aux autres ressortissants étrangers.

Contrairement à d'autres pays européens, (Grande Bretagne, Espagne, Portugal) la France n'a jamais accordée le droit de vote aux résidents venant de ses anciennes colonies et parlant la même langue.

Il existe déjà une discrimination dans l'accès au droit de vote aux élections locales entre les étrangers communautaires et les extracommunautaires, la réciprocité introduirait une nouvelle catégorie d'étrangers avec des droits partiels. La citoyenneté de résidence est le projet portée par l'ensemble des 110 organisations rassemblées dans le collectif « Droit de vote 2014 », ce projet repose sur la participation de tous aux choix des décisions qui les concernent ainsi que la désignation des personnes qui les représentent, sans autre critère que celui de la résidence légale sur le territoire où ils vivent.

#### **7 – « Quel intérêt d'accorder le droit de vote à tous les résidents étrangers vivant légalement sur le territoire depuis 5 ans au moins ? »**

Le droit de vote aux élections locales est un outil puissant et précieux de la démocratie. Il est un moyen privilégié d'intégrer dans la communauté locale l'ensemble des personnes, Français et étrangers, qui contribuent au vivre ensemble. Le droit d'association accordée en 1981 aux étrangers n'a rien enlevé aux nationaux mais, au contraire, il a contribué à élargir et enrichir le tissu associatif qui a un gros impact sur le

dynamisme et la solidarité dans la vie de nos cités. De même, le droit syndical et l'accès à la représentativité a été un progrès dans la défense des droits pour tous dans l'entreprise.

L'obtention du droit de vote et d'éligibilité est, pour les étrangers et les immigrés d'une manière générale, un acte de reconnaissance de leur place dans la société. Ils peuvent dorénavant être considérés comme des citoyens à part entière là où ils résident. Leurs préoccupations seront prises en compte comme celles des autres citoyens ; ils pourront être comme les autres, des acteurs reconnus du développement local.

## **8 – « Si on donne le droit de vote aux étrangers, il y a un risque de vote "communautariste" » (UMP)**

C'est un argument qui revient régulièrement de la part de ceux qui dénoncent « l'envahissement » des étrangers. Sur ce point d'ailleurs, la France n'est pas le pays (loin de là) qui accueille le plus d'étrangers en proportion de sa population, même si depuis 150 ans notre pays se caractérise globalement par une tradition d'accueil et d'immigration. Le « risque communautariste » est infirmé par les études réalisées dans les pays où le droit de vote a déjà été donné aux étrangers (Belgique, Suède, notamment). De même, en France une étude menée par un chercheur, Vincent Tiberj, démontre que le vote des Français issus de l'immigration est identique à l'ensemble de leur concitoyens, c'est-à-dire qu'ils votent en fonction de leur place sociale, de leur histoire personnelle ou familiale, bref, ce que des sociologues définissaient il y a plusieurs années comme « le vote de classe ». A l'inverse, on développe le communautarisme quand on exclut une partie de la population et qu'on lui refuse de participer aux prises de décisions qui la concernent. On doit rappeler que ce même risque communautariste avait été régulièrement invoqué par des députés lors des débats à la Chambre dans les années 1920 et 1930 à propos du droit de vote des femmes soit à toutes les élections, soit aux seules élections locales. Des députés (notamment radicaux-socialistes) se refusaient alors de voter pour ce droit au motif que les femmes seraient trop sensibles aux consignes de l'Eglise catholique. Il aura fallu attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 du Conseil national de la Résistance pour que le droit de vote plein et entier soit enfin accordé aux femmes. Depuis aucune étude n'a démontré une particularité du vote des femmes. Qui aujourd'hui oserait remettre en cause ce droit ?

## **9 : « Pourquoi donner le droit de vote à ceux qui haïssent la France, qui détestent la laïcité, qui refusent nos lois... » (Christian Estrosi)**

La privation des droits civiques, définis à l'article 131-26 du Code pénal qui intègrent le droit de vote et d'éligibilité, peut-être prononcée par une juridiction lors d'un procès pour crime ou délit. Le droit encadre donc l'exercice des droits civiques, mais les propos de Christian Estrosi visent une population qui n'a pas encore ces droits et qui, par amalgame xénophobe, est associée dans une appartenance de sentiments (haïr), d'idées (détestent la laïcité) ou de pratiques (refusent nos lois). Il s'agit bien sûr des étrangers non européens réduits ainsi, par un essentialisme bête et raciste, à une identité commune comme s'ils venaient en France non pour y trouver paix et travail, mais pour haïr leur pays d'accueil, s'opposer au principe de laïcité et refuser ses lois.

Il faudrait rappeler que nombreux ont été celles et ceux (français ou non) qui ont lutté contre les orientations politiques, voire les lois de notre pays, et parfois accusés de « haïr » leur pays. Comme celles et ceux qui se sont battus contre les lois racistes et antisémitiques en 1940, celles et ceux qui se sont battus contre la politique coloniale, contre la guerre d'Algérie, pour l'égalité de droit des étrangers dans les années 1970 et, plus récemment, contre les politiques racistes et discriminatoires à l'égard des Roms, des étranger(e)s, des homosexuel(le)s.

Il faudrait rappeler que ceux qui s'opposent ici aux principes de laïcité sont les intégristes, quelle que soit leur religion et quelle que soit leur nationalité, qui ont pour point commun de dénigrer tous droits aux femmes et, plus généralement, de réduire la liberté d'expression et la démocratie.

Il est prouvé que les étrangers ne respectent pas moins les lois que les nationaux. Seuls les tribunaux ont le pouvoir de priver de leurs droits civiques les citoyens jugés pour un crime ou un délit.

## **10 – « Les réformes sociétales ne sont pas la priorité, il faut d'abord lutter contre le chômage » (Gérard Collomb)**

Depuis plus de trente ans, c'est le même argument qui revient. La crise économique justifierait-elle qu'on laisse de côté toutes les réformes qui visent à lutter contre les injustices et les discriminations? A-t-on demandé l'avis de la majorité des Français(e)s qui ont voté pour les candidats de gauche aux élections

présidentielles et législatives de 2012 qui intégraient dans leurs programmes ces réformes dites sociétales ?

La crise que traverse notre société ne se résume pas à des problèmes économiques, de travail, de logement, de santé, de justice fiscale, de questions écologiques, énergétique, éducative. Les mesures sociétales sont importantes car elles portent une volonté de réduire inégalités et discriminations. Ces mesures sont le plus souvent sans coûts économiques comme la réforme dite « mariage pour tous », et comme le serait le droit de vote des étrangers aux élections locales.

## 11 – « Pourquoi ne donner que le droit de vote aux élections locales plutôt que le droit de vote complet, cela en fera des demi-citoyens »

Beaucoup d'organisations rassemblées dans le collectif « Droit de vote 2014 » sont pour une démocratie de résidence incluant le droit de vote à toutes les élections, comme cela existe déjà dans quelques pays (Nouvelle Zélande, Chili, Uruguay,...). Mais pas toutes les organisations, et le combat actuel se déploie donc sur le dénominateur commun à toutes : le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales de tous les étrangers résidant en France légalement depuis cinq ans au moins.

En pratique, lorsqu'ils en ont la possibilité, les expatriés qui ont gardé leur nationalité d'origine votent aux élections nationales (plusieurs pays, dont la France, prévoient une représentation nationale spécifique

pour ces expatriés) et peu ou pas aux élections locales dans leur pays d'origine. Ils sont à la fois citoyens de leurs communes de résidence et citoyens de leurs pays d'origine dont ils ont, volontairement ou non, gardé la nationalité.

Il est vrai que le droit de vote accordé aux étrangers uniquement pour les élections locales créera une disparité entre les nationaux et les résidents étrangers. Mais celle-ci existe déjà. Au moins ce droit permettra une égalité entre tous les citoyens au niveau local, facteur d'une démocratie plus juste et de la participation de tous les résidents aux décisions de la commune. Faudrait-il, au nom d'une revendication plus radicale, ne pas mener ce combat à un moment où les conditions d'une victoire sont réunies comme jamais auparavant (majorité favorable au Sénat comme à l'Assemblée nationale) ? Certainement pas.



## SOLIDARITE ENVERS LES MIGRANTS AGES

Bien souvent les migrants âgés que nous accompagnons avaient construit le projet, lors du départ de leur pays d'origine, de venir en France, pays de tous les droits et de tous les espoirs, afin de travailler, pour sortir leur famille de la misère, puis rentrer au pays. Cette migration, à l'origine se devait d'être transitoire.

Mais il n'en n'a pas été ainsi. Ils ont souvent eu un parcours professionnel chaotique, avec une alternance de petits travaux sous payés et de chômage. Si bien qu'arrivés à l'âge de la retraite, ils ne perçoivent que de tous petits revenus. Le rêve s'est brisé. Le retour au pays s'avère alors impossible, car il signifierait la perte du complément de retraite (ASPA).

Alors, tels des fantômes, on les voit qui errent sur les bancs de la Place St Nicolas ou au café près de la Poste. Enfin ça c'est les hommes ! Les femmes, quant à elles, se retrouvent l'après midi, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre, à boire le thé. Mais tous, hommes et femmes, ont ceci en commun de vouloir tenter de tuer le temps à plusieurs.

Et il y a les autres, les « invisibles », ceux qu'on ne voit pas, qui sortent peu ou pas de chez eux ; qui sont seuls, qui n'ont pas d'amis ou ne veulent pas les déranger, qui jour après jour se désespèrent un peu plus, mais qui par pudeur ou par discrétion ne révéleront à personne leur détresse.

L'association Avà Basta réalise actuellement une étude de faisabilité concernant l'implantation d'un Café Social sur Bastia et/ou Ajaccio, dont les migrants âgés seraient le public privilégié. Ce Café Social aurait pour vocation de tisser du lien social, de favoriser les solidarités, tout en faisant des propositions d'animation, mais également en ouvrant les portes vers les secteurs de la santé et de l'accès aux droits. La finalité d'un tel dispositif est de rendre aux migrants âgés la dignité qui leur est due, au même titre que tout un chacun.

Aujourd'hui un projet de partenariat avec l'association Unis Cité se construit. Nous prévoyons ainsi d'accueillir 2 jeunes pendant 2 demies journées par semaine qui souhaitent accomplir leur Service Civique. Ces jeunes auront pour mission de se rendre au domicile des personnes âgées immigrées afin de leur rendre quelques petits services ou tout simplement de partager, d'échanger autour d'une tasse de thé.

Karine DARDILLAC, Animatrice

# A Droca ? Avà Basta !

Le REVE d'une vie, germe, s'affine et se construit tout au long de l'enfance et de l'adolescence. A sapemu...  
Pour guider notre jeunesse il faut arroser et nourrir le projet d'une vie saine, chaleureuse et digne, et qui, même modeste, se doit d'être riche, constructive et porteuse.

Notre Société doit œuvrer à concrétiser ce rêve pour que nos enfants, d'où qu'ils viennent, et surtout les plus intellectuellement et culturellement démunis, puissent construire leur vie et ne dérivent pas, ou ne dérivent plus, vers le leurre des 'paradis artificiels' et ne répondent pas, ou ne répondent plus, aux sirènes des mirages luxuriants des 'semeurs de violence et de mort et de deuils'.

Telle est la 'mission' et le devoir des parents, des adultes et notamment de ceux qui, élus ou en situation de responsabilité, sont mandatés pour œuvrer à cela. Dans la société de proximité qu'est la nôtre où tout se sait, dans la société de proximité qu'est la nôtre où tout se voit, dans la société de proximité qu'est la nôtre où tout ne se dit pas, où tout ne peut pas se dire et où tout ne doit pas se dire, ces référents-là, se doivent d'être particulièrement propres et probes et intègres... Exemplaïres !

La lutte contre les trafiquants de drogue, de mort, doit mobiliser tout un chacun et chacune d'entre nous.

Avà Basta œuvre à resserrer le lien. Tisser le vivre ensemble est notre fil conducteur.

Avà Basta sait, comme tout un chacun, que les dealers de base appartiennent à toutes les couches de la population... quelle qu'en soit l'origine...

Avà Basta met en garde dans cette démarche de salubrité publique, contre toute tentative de diabolisation de l'Autre. Notre devoir, notre responsabilité est de ne laisser stigmatiser aucun individu, aucune communauté, mais d'œuvrer à l'émergence de la vérité et de la justice...è basta !

Avà Basta affirme clairement que les dealers, tous les dealers, il faut les combattre, les marginaliser, les mettre hors d'état de nuire même si pour certains, victimes eux-mêmes, il faudra les soigner, voir à les protéger, à les réinsérer, pour leur permettre d'être.

Avà Basta a le courage aussi d'affirmer que les « patrons » de la drogue et de bien d'autres dérives, chez nous, comme ailleurs, n'ont aucun scrupule, aucun esprit d'appartenance ni sens des valeurs. Pour eux, seul et seulement, l'argent, propre ou sale, est roi et compte et recompte.

Avà Basta se sent autorisé à dire, qu'ici, en Corse, dans notre Ile, les « dealers supérieurs, i Capi », ceux qui bâtissent fortune, embrigadent et corrompent, ces « patrons là » ne sont pas recrutés au-delà des mers. Ce ne sont pas des Inuits tombés d'un quelconque igloo froid et lointain et méconnu. Ils ont toujours été et sont bien et toujours du 'soleil de chez nous' ! So di farina nostra ! E campemu cù elli ! E campanu cù noi !

Avà Basta se croit autorisé à penser qu'avec la mise hors d'état de nuire de ces 'Patrons' cesserait la violence semeuse de mort et de dérives inhérentes à la conquête ou à la défense des 'territoires' et des 'réseaux' à connotation mafieuse.

Avà Basta souligne que telle devrait être, d'abord, la mission, première, tenace, incorruptible et infaillible, du Pouvoir Régalien.

Avà Basta suggère aussi qu'une réflexion collective, honnête et courageuse, ici, peut œuvrer à éclairer le chemin qui mène à la prise de conscience, à l'Education, à la connaissance et donc au refus.

Avà Basta appelle tout un chacun à cette réflexion.

Avà Basta se dit être prêt à œuvrer à cela avec tous les Paisani è Cumpaisani sincères et de bonne volonté, organisés ou pas.

Nous sommes disponibles.

La drogue doit être bannie ici ! La drogue doit être bannie ailleurs ! La drogue doit être bannie partout !

Alors ? A droca Fora ??

Inno !! Per qui è per altro, Avà Basta dice è torna à di: - A droca Basta !!

Ghjiseppu Maestracci  
(06 22 49 06 67)

**A Avà Basta nous sommes disponibles**  
car nous savons

**chi a nostra spazzula scupina hè nant'à u zigliare di a nostra porta.**

Bisogna à dalli modu car, ici, sur notre terre, pour notre jeunesse, surtout celle qui est à l'abbambara, celle laissée au bord du chemin, pour celle-là et pour cette Ile, comme aurait dit Appolinaire

**« Il est grand temps de rallumer les étoiles »**

## Le festival au service de la solidarité

Fin octobre, pour la deuxième année, Avà Basta a favorisé la participation de 23 femmes et enfants au Festival International du cirque de Corse.

S'appuyant sur l'adhésion de ses nouveaux réseaux de partenaires, le groupe ainsi composé représentait une réelle mixité, à la fois dans la nationalité que dans les difficultés rencontrées au quotidien.

Et c'est là que la magie opère : les traits se détendent, les yeux s'illuminent, les visages se redressent, puis les corps entiers, les sourires apparaissent, puis les rires.

Les liens se tissent, des amitiés se construisent, se renforcent....

Le désir de se revoir s'exprime... puis la joie de se retrouver.... le plaisir de partager que ce soit un temps fort ou un simple goûter, peu importe.... juste partager.... et être ensemble, et oublier les épines de la vie....

Karine DARDILLAC, Animatrice Réseau



Crédit photos : Jacques MATON - <http://www.jacquesmaton.com/>

## **A Riventosa à Corti è da Corti ad ogni locu la route reste longue pour aller vers la « Communauté de destin » O megliu,...versu... a « Citatinità »\* prumessa à quelli di st'Isula.**

• Noi altri, Paisani è Cumpaisani, sapemu chi, in tutti i paesi di stu mondu, Natale, aldilà di a riligione, hè sempre statu un simbulu di « Pace » per tutti l'omi di bona vulintà.

Ancu in sti paesi di guerre tremende, l'omi, di trinca bona, trovanu sempre manera di discorre è discutà, per almanaccà ciò ch'elli chjamanu : « la trêve de Noël ».

Hè una cosa vera stu fattu, for' di... A Rivintosa....

Ma quale sarà stu « Cristianu à sensu corsu... « umanu », » di un paisolu corsu, A Riventosa, chì sorte nottetempu, à quandu per mette focu à una vittura, à quandu per dà una fucilata in una porta, o per scrive nantu à una vechja casa, ancù a viciglia di Natale : -IFF...Si no !  
Si no chè ? E Perchè ?!

Ma diteci :

-- Hè nantu à u liturale sta casa antica ?

-- Hè Fora di lege ?

-- Hè inturniata di muri ?...

-- Hè inturniata di ranghere ferate è di camerà per impedisce u populu di l'isula di vene à bagnassi in sti locu diventatu forse privatu à colpu di milioni?

-- Sò scrucconi i patroni?...So latri ? ...So gattivi suggestti i pruprietarii di sta casa antica, di sta vittura brusgiata, di sta porta culpita????

A tutte ste quistione, di sicuru, si po risponde di no!

Ma perchè tandu ? Perchè ? Perchè !

Ma cumu sara pussibile ch' in sti paesi di Corsica certi vulerebbenu piattà i so vigliacchisim sottu à mantelli pulitichi è à bughjicone ? In stu casu trattati qui, i fatti ùn so pulitichi, ùn hè chè vigliachisimu è bistialità cum'è accantu à Sant'Antone à u ponte di Tavignanu in Corti. Iè...Bistialità...è Razzisimu di bassu impegnu !

A tutt'ognu, qual'voglia sia a so scelta, à palesu o clandestina, di cundannà sti fatti.

Oghje chì simu di ghjennagju 2013, in tempu d'auguri, di sicuru chì a Natura hà datu à st'omu à st'omi, si Omi so, una manu...una manu per porghje, una manu per dà, una manu per aiutà è in più è dinù...l'hè statu datu di sicuru, si po quasi pinsà,...una cuscenza.

Speremu chì sta cuscenza, u naturale dimu noi, li ghjuverà in 2013, cum'è à tutti i « Cumpaisani di destin » , per luttà contr'à tutte l'inghjustizie è per accuncià, in seme, una Corsica di fratellanza è di sulidarità, di Pace è di libertà .

### **Dumè Gambini.**

PS: Qualchi ritrattu per ramentà à i Merri di sti lochi nostri, di i nostri Paesi, chi a pulizia di i muri hè un opera maio è ghjusta è utule. Une œuvre de salubrité publique, quand l'écrit est 'sale', qui naturellement incombe, en conscience, aux services municipaux.

Tutti sfarenti ?

Mà ...

Tutti...fratelli !



A afficher.....A afficher....A afficher.... A afficher.... A afficher....

.....

## Appel à tous

...

**G r a f f i t i r a c i s t e s**

.....

**Afin d'interpeller les Maires,  
faites nous parvenir vos photos pigliate quindi o culandi.**

.....

**Nous pourrions envisager.....**

**une expo :  
« Muri puliti » ou « Murmures de murs ».**

**Nous devons cette action de salubrité publique à nous-mêmes d'abord, et aussi et surtout,  
à tous les spectateurs et téléspectateurs, de toute la planète qui suivront le tour de  
France... en Corse et nous regarderont vivre.**

....

**Nous avons,  
ici,  
chez nous,  
une 'réputation' d'hospitalité nourrie de respect  
à affirmer et à défendre.**

.....

**PS : Ne pas oublier d'indiquer sur les photos le territoire où fleurissent et  
perdurent ces graffiti malsains.**

.....

**Photographies à adresser à :**

[ava.basta.photos@gmail.com](mailto:ava.basta.photos@gmail.com)

**A ringraziavvi.**

**L'expo ambulante pourrait suivre la caravane du tour.**

.....

**Mesdames et Messieurs les élus (e)  
Nous osons garder l'espoir que les pinceaux nous auront précédés et  
rendront caduque notre démarche.**

## Fora ! o si mortu...à a Rivintosa ...Casa Nicolas:



A saperà quellu chi hà imbituperiatu sta casa, que, de son vivant, Niculaiu, fut le protecteur des enfants, des veuves et des gens faibles. Il fut bienveillant et généreux. Parait-il.

Bu !!! Anu scambiatu l'usi...in questu paese.

Sapete dinù chi Niculaiu, iè, quellu di a piazza Santu Nicolà, era Turcu? Iè ! Turchu !

Turcu !! Iè ! Iè ! Di Turchia.

## Arabi fora ..In Corti

A fiancu à Sant'Antone, à Ristonica è, à a porta di l'Universu. Lupa ! Inno ! Scusatemi ! A a porta di l'Università. Iè sapete...l'Università..Quella di Pasquale Paoli di u quale u Cavallu si chjamava 'Antar'.....

### Ma perchè Antar ?\*

D'altronde, ch' averà vulsutu facci capi, issu Berbaru, chi hà Ziffratu, u so simbulu, accantu à u scrittura?

Sia sia, **Sant'Antone chi era Spagnolu**, iè ! Spagnolu di Spagna.... est invoqué, par les croyants, pour

1, retrouver les objets perdus, puis pour

2, recouvrer la santé, è bisognu ci ne hè...et enfin,

3, pour exaucer un vœu..... Aio ! chi simu salvi.



Sia per Corti, sia per à Rivintosa, sia per... a Corsica sana, ci arricumandemu à stu santu per :

### Fora ..., Fora di strada.



1) chi l'eletti è l'impiccati municipali trovinu pinnelli è tempu per sguassà l'offese chi fiuriscenu quindi è culandi.

2) chi i pazzi ritrovinu capu è ciarbellu è rispettu di l'altru...O Signore fate voi chi....Ecc...ecc...

3) chi, (è qui, femu votu) i curridori di u Giru, quellu di Francia, chi quist'annu passerà per Corsica, ùn perdinu tempu à leghje i nostri muri pazzi. Puderebbenu esse disturbati da sta alta filusuffia muralesca è tandu, truvassi, anch'elli, elli corci :

E ciriole .... E ciattariole ( Niolu) : **A ne pas effacer Monsieur le Maire...**



Mancu e dite so pare si dice di a Manu issu cusi perfettu arnese.

A chi hè chjucu è magru, à chi hè grande, à chi hè chjucu è grassu, à chi hè grande è grossu...

E si stringhjenu cari o care è aiutu è forza si danu.

I Pinguini: (Hè cusi ch'elli si chjameranu in lingua corsa ? **Ne pas effacer non plus Monsieur le Maire...**



• **O Ambraschi ? Ditemi...**Vous qui nagez, vous vous croyez supérieurs aux oiseaux ... qui volent? E poo, O !.. J'ai le droit de me protéger du froid auuuutremeent !!!

• **Et puis, moi, je marche, je nage eeat... je vole...Pensez à quitter votre glaciais hivernal...Pensez à voyager et ouvrez-vous aux autres ! Non mais...Curieux ignorants que vous êtes ! Oh !!!**

\*-- Antar ?...Perchè Antar... ?.

**A u primu Merre chi ci chjama per dicci perchè, li faremu rigalu d'un pinnellu fattu à sete purcine cu manicu di bussu.**

**( U bussu face a bussula è a bussula apre à strada diritta).**

## Voyage en Méditerranée... Jeha et Grossu Minutu

Jeha le Maghrebin, accompagné de Grossu Minutu le Corse, est de passage, un soir d'hiver, dans un village de montagne.

In Calasima bien entendu... In Calasima, si sà, induve u sole ghjunghje prima...

La température est glaciale, le ciel étoilé, la neige glacée et les ruelles complètement désertes. Capu Falu semble veiller sur la nuit éternelle et sur Fiume Viru qui coule et s'écoule à ses pieds et dont le bruissement, presque métallique, met en exergue le silence hivernal. Miroitant les étoiles, les Cinquifrati, en éveil, veillent et surveillent.

Soudain, Jeha se trouve nez à nez avec une meute de chiens affamés qui grognent méchamment. Il ramasse une pierre pour les chasser mais le froid est tel qu'elle lui reste collée au creux de la main.

Prenant ses jambes à son cou il crie à Grossu Minutu

**Oimè ! In Niolu, c'est vraiment le monde à l'envers ! On attache les cailloux et on lâche les chiens !**

**Di sicuru, u mio amicacciu, li risponde Grossu minutu...**

**Hè legge Calasimaccia\*.**

\*( A raggio hè toia, iè, ma a p ecura hè a meia)



**Rejoignez Avà Basta.....Aio ! Vinite cù noi.....**

**Vos proches se reconnaissent dans nos valeurs ?**

***Parrainez de nouveaux membres !***

**Versez et faites verser la cotisation 2013 (20 euros par an par personne).**

**Les dons sont aussi les bienvenus ...**

Le don ou la cotisation d'un particulier ouvre droit à une **réduction d'impôt de 66 %** de son montant dans une limite globale de 20 % du revenu imposable.

Pour une entreprise, il donne droit à une réduction d'impôt de 60% du don effectué dans la limite de 5 pour mille de son chiffre d'affaires. Un reçu fiscal vous sera envoyé sur demande.

Nom : ..... Prénom : .....  
eMail : ..... Tél. : .....  
Adresse : ..... Parrain / marraine : .....  
..... Montant :  Cotisation annuelle (20€) et/ou don .....€

Nom : ..... Prénom : .....  
eMail : ..... Tél. : .....  
Adresse : ..... Parrain / marraine : .....  
..... Montant :  Cotisation annuelle (20€) et/ou don .....€

Nom : ..... Prénom : .....  
eMail : ..... Tél. : .....  
Adresse : ..... Parrain / marraine : .....  
..... Montant :  Cotisation annuelle (20€) et/ou don .....€

Avà Basta BP 3 – Quartier Ste Lucie, 1 rue Ste Lucie, 20 181 Ajaccio Cedex 1

Tel : (33) 04 95 51 18 02 – Fax : (33) 04 95 51 29 69 – Courriel : [site.avb@club-internet.fr](mailto:site.avb@club-internet.fr)